

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-sept heures trente, le Comité du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau de l'Horn, s'est assemblé au lieu dit Le Rest à Plouénan, sous la présidence de M. François MOAL, Président.

Etaient présents :

Mr M. AUTRET
MM N. CADIOU et M. CADIOU
Mr J. SUCHOCKA
Mme MC MUZELLEC
Mr S. CLOAREC
Mr G. BERNARD
Mme A. CHEVAUCHER
et MM. P. GUEN – B. ARRIAGA – B. FLOCH – G. CADIOU
MM E. LE DUFF et JN. EDERN

Landivisiau

Mmes MC LE JONCOUR et MC HENAFF
Mr E. BERTHEVAS
MM JL YVEN et L. GUEGUEN
Mr J. JEZEQUEL

Mme N. SEGALEN HAMON et Mr P. AUZOU
Mr C. MICHEAU
Mr F. KERSCAVEN
MM F. LEBRAULT et P. LECOMTE

Assistaient également :

Mmes V. MORVAN-ROUXEL – A. PAGEON - V. LARVOR – A. JEROME – Mr C. SOUTIF
D. LE SCANF – N. COURANT (SUEZ)

Excusés : Mr J. PONTU – Mr YM GILET – Mr JP DUFFORT

Pouvoirs : Mr F. MOAL à L. GUEGUEN – Mr E. GRALL à P. GUEN – Mme O. THUBERT MONTAGNE à M. AUTRET - Mr E. LE BOUR à J. SUCHOCKA

Date de convocation : 26 Mars 2024
Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres absents : 11
Nombre de pouvoirs : 4

Délégué de la Commune de Roscoff
Délégués de la Commune de Plouvorn
Délégué de la Commune de Plouescat
Déléguée de la Commune de Tréflaouéan
Délégué de la Commune de Saint Pol de Léon
Délégués de Haut Léon Communauté
Délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de Plouénan

Délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de Cléder-Sibiril
Délégués de la Communauté de Communes du Pays de

* Commune de Saint Vougay
* Commune de Trézilidé
* Commune de Plouzévédé
*CCPL

Délégués de Morlaix Communauté :

* Commune de Carantec
* Commune de Henvic
* Commune de Taulé
* Commune de Locquéolé

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023
- Comptes de gestion 2023 (budget général, bassins versants, GEMA, compostage)
- Comptes administratifs 2023 (budget général, bassins versants, GEMA, compostage)
- Affectation des résultats de la section de fonctionnement (budget général, bassins versants, compostage, GEMA)
- Budgets primitifs 2024 (budget général, bassins versants, compostage, GEMA)
- Tarifs de la participation des collectivités – Année 2024
- Tarifs de la prestation Boues – compostage aux adhérents – Année 2024
- Questions diverses

Monsieur le Président du Syndicat remercie les membres d'être présents.
Il vérifie le quorum et ouvre la séance.

APPROBATION PV DU 14 décembre 2023

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 + 4 pouvoirs pour, 0 contre, 0 abstention

Arrivée de Christophe MICHEAU et de Patrick GUEN

Comptes de gestion 2023

Budget principal et budgets annexes bassins versants – GEMA - compostage

Le comité du syndicat :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites de passer dans ses écritures pour l'exercice 2023,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

Comptes administratifs 2023

Budget principal et budgets annexes bassins versants – GEMA - compostage

Les comptes administratifs 2023 sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL

Section d'exploitation :

Recettes 1 859 279.17€ dont 200 000€ d'excédent reporté de 2022

Dépenses 991 546.32€

Soit un excédent d'exploitation de 867 732.85€

Section d'investissement :

Recettes 2 177 418.34€ dont 1 123 507.88€ d'excédent reporté de 2022

Dépenses 822 918.17€

Soit un excédent d'investissement de 1 354 500.17€

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

BUDGET BASSINS VERSANTS

Section d'exploitation :

Recettes 412 318.05€

Dépenses 566 282.37€ dont 24 400.37€ de déficit reporté de 2022

Soit un déficit d'exploitation de 153 964.32€

Section d'investissement :
Recettes 71 544.18€
Dépenses 364 425.84€ dont 185 349.13€ de déficit reporté de 2022

Soit un déficit d'investissement de 292 881.66€

Accord du Comité Syndical

*Délibération : Nombre de suffrages exprimés :
Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)*

BUDGET GEMA

Section d'exploitation :
Recettes 764 346.75€
Dépenses 1 071 007.80€ dont 620 134.73€ de déficit reporté de 2022

Soit un déficit d'exploitation de 306 661.05€

Section d'investissement :
Recettes 413 161.58€
Dépenses 333 125.91€ dont 37 071.81€ de déficit reporté de 2022

Soit un excédent d'investissement de 80 035.67€

Accord du Comité Syndical

*Délibération : Nombre de suffrages exprimés :
Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)*

BUDGET COMPOSTAGE

Section d'exploitation :
Recettes 412 232.29€ dont 144 854.10€ d'excédent reporté de 2022
Dépenses 254 181.37€

Soit un excédent d'exploitation de 158 050.92€

Section d'investissement :
Recettes 316 237.17€ dont 316 070.08€ d'excédent reporté de 2022
Dépenses 0€

Soit un excédent d'investissement de 316 237.17€

Accord du Comité Syndical

*Délibération : Nombre de suffrages exprimés :
Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)*

***Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Budget principal et budgets annexes bassins versants – GEMA - compostage***

BUDGET GENERAL :

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui correspond à un excédent de 667 732.85 euros
Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 551 589.94 euros
Vu le résultat final au 31/12/2023 qui correspond à un excédent de 867 732.85 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

- ✓ Affectation de la somme de 437 732.85 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de 430 000 € en report à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.
- ✓ Affectation de la somme de 0 euros en report à la section de fonctionnement en dépense par écriture du comptable au compte 002 pour ajout aux charges de fonctionnement.

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

BUDGET BASSINS VERSANTS

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui correspond à un déficit de 129 563.95 euros

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un déficit de 24 400.37 euros

Vu le résultat final au 31/12/2023 qui correspond à un déficit de 153 964.32 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

- ✓ Affectation de la somme de 0 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de 0 € en report à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.
- ✓ Affectation de la somme de 153 964.32 euros en report à la section de fonctionnement en dépense par écriture du comptable au compte 002 pour ajout aux charges de fonctionnement.
- ✓ Le déficit de 153 964.32 euros du budget annexe Bassins Versants sera couvert par le Budget Général,
BUDGET BASSINS VERSANTS : émission d'un titre au compte 778
BUDGET GENERAL : émission d'un mandat au compte 6743

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

BUDGET GEMA

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui correspond à un excédent de 313 473.68 euros

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un déficit de 620 134.73 euros

Vu le résultat final au 31/12/2023 qui correspond à un déficit de 306 661.05 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

- ✓ Affectation de la somme de 0 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de 0 € en report à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.
- ✓ Affectation de la somme de 306 661.05 euros en report à la section de fonctionnement en dépense par écriture du comptable au compte 002 pour ajout aux charges de fonctionnement.

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

BUDGET COMPOSTAGE :

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui correspond à un excédent de 13 196.82 euros

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 144 854.10 euros

Vu le résultat final au 31/12/2023 qui correspond à un excédent de 158 050.92 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

- ✓ Affectation de la somme de 0 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de 158 050.92 en report à la section de fonctionnement en recette par écriture du comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.

Affectation de la somme de 0 euros en report à la section de fonctionnement en dépense par écriture du comptable au compte 002 pour ajout aux charges de fonctionnement

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

Budgets primitifs 2023

Les budgets primitifs 2024 sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL

1. du budget primitif 2024 - budget Général – arrêté :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| a) en section de fonctionnement à | 1 837 678.01 € |
| b) en section d'investissement à | 2 882 652.51 € |

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- | | |
|--|---------------------|
| ✓ Les charges à caractère général | 160 795.00 € |
| ✓ Les charges de personnel | 162 020.00 € |
| ✓ Les autres charges de gestion | 120 309.00 € |
| ✓ Les charges financières | 24 517.26 € |
| ✓ Les charges exceptionnelles | 295 872.34 € |
| ✓ Les opérations d'ordre | 576 447.01 € |
| ✓ Dépenses imprévues | 35 000.00 € |
| ✓ Virement à la section investissement | 462 717.40 € |

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- | | |
|---|---------------------|
| ✓ Excédent antérieur reporté | 430 000.00 € |
| ✓ Atténuation de charges | 27 900.00 € |
| ✓ Les produits des services, du domaine, des ventes | 20 600.00 € |
| ✓ Les subventions d'exploitation | 870 000.00 € |
| ✓ Les autres produits de gestion courante | 7 901.00 € |
| ✓ Les produits financiers | 5.00 € |
| ✓ Autres produits exceptionnels | 38 997.00 € |
| ✓ Les opérations d'ordre | 442 275.01 € |

Les principales dépenses d'investissement sont :

- | | |
|--|-----------------------|
| ✓ Les immobilisations incorporelles | 133 893.00 € |
| ✓ Les immobilisations corporelles | 168 195.72 € |
| ✓ Les immobilisations en cours | 1 958 158.78 € |
| ✓ Les autres immobilisations financières | 130.00 € |
| ✓ Les emprunts | 100 000,00 € |
| ✓ Les opérations d'ordre | 442 275.01 € |
| ✓ Les dépenses imprévues | 80 000.00 € |

Les principales recettes d'investissement sont :

✓ L'excédent antérieur reporté	1 354 500.17 €
✓ Le virement de la section de fonctionnement	462 717.40 €
✓ Les dotations	18 255.08 €
✓ L'affectation du résultat de fonctionnement	437 732.85 €
✓ Les subventions d'investissement	33 000.00 €
✓ Les opérations d'ordre	576 447.01 €

BUDGET BASSINS VERSANTS

2. du budget primitif 2024 - budget Bassins Versants - qui s'équilibre :

a) en section de fonctionnement à	1 052 978.58 €
b) en section d'investissement à	1 132 905.68 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

✓ Le déficit de fonctionnement	153 964.32 €
✓ Les charges à caractère général	326 446.00 €
✓ Les charges de personnel	336 342.00 €
✓ Les dépenses imprévues	46 000.00 €
✓ Le virement à la section d'investissement	189 219.26 €
✓ Autres charges de gestion courante	7,00 €
✓ Les charges exceptionnelles	1 000.00 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

✓ Les atténuations de charges	47 950.80 €
✓ Les opérations d'ordre	738,00 €
✓ Les ventes de produits – prestations de services	6 000.00 €
✓ Autres produits de gestion	3,00 €
✓ Les subventions d'exploitation	698 414.44 €
✓ Les produits exceptionnels	299 872.34 €

Les principales dépenses d'équipement sont :

✓ Le déficit antérieur reporté	292 881.66 €
✓ Les opérations d'ordre	738,00 €
✓ Les opérations pour compte de tiers	839 286.02 €

Les principales recettes d'équipement sont :

✓ Les opérations pour compte de tiers	943 686.42 €
✓ Le virement de la section d'exploitation	189 219.26 €

BUDGET GEMA

3. du budget primitif 2024 - budget GEMA – est arrêté :

a) en section de fonctionnement à	741 180.65 €
b) en section d'investissement à	
i) en recettes à	508 528.40 €
ii) en dépenses à	335 959.09 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

✓ Le déficit antérieur	306 661.05 €
✓ Les charges à caractère général	230 042.74€
✓ Les charges de personnel	180 934.27 €
✓ Les dépenses imprévues	23 000.00 €
✓ Les opérations d'ordre	539.59 €
✓ Autres charges de gestion courante	3.00 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

✓ Les atténuations de charges	244 775.75 €
✓ Les subventions d'exploitation	448 609.86 €
✓ Autres produits de gestion	3.00 €
✓ Les produits exceptionnels	47 792.04 €

Les principales dépenses d'équipement sont :

✓ Les dépenses imprévues	2 000.00 €
✓ Les immobilisations corporelles	2 000.00 €
✓ Les immobilisations en cours	6 024.00 €
✓ es opérations pour compte de tiers	325 935.09 €

Les principales recettes d'équipement sont :

✓ L'excédent antérieur reporté	80 035.67 €
✓ Les dotations	8 208.63 €
✓ Les subventions d'investissement	152 171.13 €
✓ Les opérations d'ordre	539.59 €

Les opérations pour compte de tiers 267 573.88 €

BUDGET COMPOSTAGE

4. du budget primitif 2024 – budget Compostage – est arrêté :

a) en section de fonctionnement à	
i) en recettes à :	463 323.35 €
ii) en dépenses à :	307 140.12 €
b) en section d'investissement :	
i) en recettes à :	316 404.26 €
ii) en dépenses à :	0.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

✓ Les charges à caractère général	285 973.03 €
✓ Les dépenses imprévues	21 000.00 €
✓ Les opérations d'ordre	167.09 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

✓ L'excédent de fonctionnement	158 050.92 €
✓ Les redevances du service	305 272.43 €

Les principales recettes d'équipement sont :

✓ Excédent reporté	316 237.17 €
--------------------	--------------

Les opérations d'ordre 167.09 €

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

Tarifs Eau - Participation des collectivités – Année 2024

Suite au débat d'orientation budgétaire du 21 mars 2024, et afin d'obtenir les recettes escomptées pour le budget 2024, le Vice-Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter les participations des collectivités aux tarifs ci-après :

- ◆ 5 € par habitant
- ◆ 0,27 €/m³ (pour les adhérents Eau + BV hors GEMA)
- ◆ 0,21 €/m³ (pour les adhérents Eau)

Le Comité syndical adopte les tarifs eau pour l'année 2024.

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

Tarifs de la prestation Boues – compostage aux adhérents – Année 2024

Suite au vote du budget compostage 2024, compte tenu de la révision de prix prévue au marché de services boues conclu pour la période 2021/2025 et afin de respecter une des clauses de la convention entre le syndicat et ses adhérents stipulant que les coûts du service sont répercutés à la collectivité adhérente sans marge bénéficiaire,

Le Comité syndical adopte le tarif de la tonne de matières sèches pour l'année 2024, soit :

	TARIF 2024 A la tonne de matières sèches
Coût avec déshydratation	577.46€ HT soit 635.21€TTC
Coût sans déshydratation <i>Commune de Carantec, Saint-Pol de Léon et SM Horn (boues de l'usine du Rest)</i>	396.88€ HT soit 436.57€ TTC

Accord du Comité Syndical

Délibération : Nombre de suffrages exprimés :

Votes : 26 pour, 0 contre, 0 abstention (4 pouvoirs)

Questions diverses

Le Vice-Président, Laurent GUEGUEN communique :

- Les informations sur l'affaire en contentieux de l'opération du Moulin du Châtel
- Explique que l'étude concernant le positionnement de la future prise d'eau de l'Horn a fait l'objet d'un premier marché infructueux et une 2^e consultation est en cours
- Sur le mouvement du personnel
 - Fin de mise à disposition de la technicienne - Valérie LARVOR (01/04/2024) (cf. Convention de suivi technique commun approuvée au CS du 14/12/2023)
 - Prise de fonction du Chargé de mission Eau Potable du SMH – Charles DAVID (13/04/2024)
 - Mutation de Aurélie PAGEON et arrivé de Angélique JEROME sur le poste comptabilité RH

La Directrice Générale des Service, Valérie MORVAN-ROUXEL informe sur :

- Point sur le projet stockage eau brute avancement, questions en cours, perspectives.
- L'acquisition des nouveaux terrains – Traon Ruvilly

Après avoir remercié les participants, le Vice-Président lève la séance à 18H45.